

Musée des Beaux-Arts - Installation d'un système de vidéo-surveillance - Demande de subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Afin d'ouvrir au public la totalité des salles d'exposition du Musée et d'accroître la sécurité des oeuvres sans augmenter sensiblement les tâches du personnel, il est envisagé d'équiper l'établissement d'un système de vidéo-surveillance et d'améliorer l'installation d'alarme existante tout en la complétant.

Cette proposition complète celle engagée au printemps sur le Musée de la Résistance ; elle correspond à une réflexion globale engagée sur les musées.

L'installation de vidéo-surveillance est composée d'un ensemble de caméras couleur relié à un poste de surveillance situé dans le hall du Musée. La centrale d'alarme anti-intrusion existante sera remplacée par une centrale permettant d'une part de discriminer les zones protégées et d'autre part de transmettre vers le poste de vidéo-surveillance, les informations reçues des détecteurs de protection des oeuvres et ainsi de permettre de visualiser en temps réel toute effraction ou autre incident sur les oeuvres ou objets spécifiquement protégés.

L'équipement du poste de surveillance permet un enregistrement en continu et sur alarme, et bien entendu une relecture à tout moment de cet enregistrement.

Les gardiens seront, par ailleurs, dotés de poste de radio-communication optimisant ainsi les interventions.

L'ensemble de ces propositions est conforme à l'avis du chef du bureau technique du Département de la Muséographie, de l'Architecture et des Équipements de la Direction des Musées de France.

Le coût des travaux est évalué à 1 326 600 F TTC.

Le Conseil Municipal est invité :

- à adopter le présent projet,
- à solliciter l'aide financière de la Direction des Musées de France,
- à encaisser la subvention à réception de l'arrêté au chapitre 903.61/1051. 00509.30900 et à la réaffecter en dépenses au chapitre 903.61/232.00509.30900,
- à compléter le financement au budget primitif 1996, un crédit de 660 000 F étant inscrit au BP 95 chapitre 903.61/232.00509.30900.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.